

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 08 JUILLET 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 08 juillet 2013 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

Mme Georgette Critchley, mairesse
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de madame Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

13-07-118

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

13-07-119

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2013

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2013;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2013 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

13-07-120

5. Société historique d'Odanak – Adhésion 2013

CONSIDÉRANT que la Société historique d'Odanak est un organisme à but non lucratif fondé en 1964 dans le but d'assurer la promotion du développement culturel de la nation abénakise et la conservation de ses traditions;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde une attention particulière pour la nation abénakise et la conservation de ses traditions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal désire renouveler leur adhésion comme membre corporatif de la Société historique d'Odanak;

D'AUTORISER un paiement de 100,00 \$, plus les taxes applicables, à titre de membre corporatif de la Société historique d'Odanak pour une période d'un an;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-07-121

6. Assurance de la mutuelle des municipalités du Québec – Contribution annuelle et renouvellement au 15 juillet 2013

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de la « Mutuelle des municipalités du Québec » aux fins de transiger avec cette mutuelle;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder au renouvellement des assurances générales pour la période débutant le 15 juillet 2013 et se terminant le 15 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que la proposition de renouvellement des assurances est au montant de 42 599 \$, incluant la taxe provinciale de 9 %, et incluant l'assurance pour le ponton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER les assurances avec le courtier « Pagé, Matteau et Associés inc. » par l'entremise de la Mutuelle des municipalités du Québec, pour la période du 15 juillet 2013 au 15 juillet 2014;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER le paiement de la prime pour un montant total de 42 599 \$ et incluant la taxe applicable;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-421 « Assurances générales » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution pour le montant représentant les assurances générales, soit 42 243 \$, et d'affecter au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution pour un montant de 356,00 \$.

DÉPÔT

7. Dépôt par la secrétaire-trésorière du rapport sur les états financiers au 31 mai 2013

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit, lors d'une séance du conseil, déposer un état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice, ainsi que deux états comparatifs, indiquant d'une part les revenus et dépenses effectués, et d'autre part, ceux prévus au budget.

13-07-122

8. Demande de dérogation mineure présentée par Jésus Pérez

CONSIDÉRANT que Jésus Pérez demande une dérogation mineure afin de faire accepter, l'installation d'une piscine hors terre sur le côté gauche de la cour avant, puisque que l'emplacement à tout autre endroit sur le terrain ne pourrait respecter la norme d'éloignement du talus;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot 375-37 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la raison principale à cette demande est que le terrain est situé en zone de glissement de terrain et que l'installation de la piscine doit respecter la norme d'éloignement du talus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure telle que présentée par Jésus Pérez et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

13-07-123

9. Demande de dérogation mineure présentée par Réjean Lauzière

CONSIDÉRANT que Réjean Lauzière demande une dérogation mineure afin de faire accepter, pour la construction d'un garage projeté, une hauteur maximale de 18 pieds alors que la norme requise est de 15 pieds;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant une partie de lot 1018 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la raison principale à cette demande est pour rectifier une demande de dérogation mineure déjà accordée auparavant, pour une hauteur de 17 pieds, mais qui nécessite plutôt une hauteur de 18 pieds suite à une erreur de calcul;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure telle que présentée par Réjean Lauzière et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

DÉPÔT

10. Dépôt du rapport d'indicateurs de gestion 2012

Le rapport des indicateurs de gestion 2012 est déposé conformément à la loi et sera transmis électroniquement au MAMROT. Une copie sera également disponible au bureau pour toute personne qui désire consulter ledit rapport.

DÉPÔT

11. Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2012

Le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2012 est déposé conformément à la loi et a été transmis électroniquement au MAMROT. Une copie sera également disponible au bureau pour toute personne qui désire consulter ledit rapport.

13-07-124

12. Congrès des maires – Inscription pour les 26, 27 et 28 septembre 2013

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités se tiendra les 26, 27 et 28 septembre 2013 au Centre des congrès de Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER madame Julie Bouchard, conseillère, à participer au congrès annuel de la FQM;

DE PAYER les frais d'inscription au montant de 620,00 \$, plus les taxes applicables;

DE REMBOURSER les frais de déplacement, d'hébergement et de représentation, sur présentation de pièces justificatives;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-110-00-454 « Formation élus » et 02-110-02-310 « Déplacements congrès » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-07-125

13. Pavage 132 – Rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT que nous avons invité deux soumissionnaires pour le rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité et que les propositions sont les suivantes :

- Pavage 132 229 \$ la tonne
- Entreprises Cournoyer Asphalte aucune soumission reçue

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que Pavage 132 a procédé au rapiéçage d'asphalte sur tout le territoire de la municipalité à la demande de monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, puisque c'était le seul soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que la facture s'élève au montant de 29 438,72 \$ plus les taxes applicables (32 375,23 \$ net»);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-620 « Asphalte » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-07-126

14. Galeries du bureau municipal - Peinture

CONSIDÉRANT que la peinture des galeries du bureau municipal est à refaire;

CONSIDÉRANT que monsieur Yvon Michon, peintre, offre ses services pour la somme de 850 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER monsieur Yvon Michon, peintre, pour la réalisation de ces travaux;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien d'immeubles – ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-07-127

15. Installation d'une fenêtre au local des loisirs

CONSIDÉRANT que le conseil municipal autorise l'ajout d'une fenêtre au local des loisirs;

CONSIDÉRANT que nous avons invité deux soumissionnaires pour la fourniture et l'installation de cette fenêtre et que les propositions sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------|-------------------------|
| ➤ Construction Maltech inc. | 1 864 \$ plus taxes |
| ➤ Construction Mathieu Laramée | aucune soumission reçue |

CONSIDÉRANT que nous avons reçu qu'une seule soumission ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER Construction Maltech pour la réalisation de ces travaux;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-701-20-522 « Entretien centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-07-128

16. Achat d’une remorque

CONSIDÉRANT que l’achat d’une nouvelle remorque plus robuste pour de l’usage intensif s’avère plus approprié pour des travaux de voirie municipaux;

CONSIDÉRANT que la compagnie Remorque Leblanc offre un modèle pour 6 400 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la soumission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-725 «Matériel», les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-07-129

17. Adoption du règlement numéro 06-2013 amendant le règlement 12-2011 concernant la garde des animaux

ATTENDU QUE des incidents récents démontrent la présence de chiens dangereux gardés sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la présence de tels animaux constitue une nuisance, qu’elle n’est pas souhaitable et qu’il y a lieu d’adapter la réglementation pour que cesse cette nuisance,

ATTENDU QU’avis de motion a dûment été présenté à la session ordinaire du 10 juin 2013 par le conseiller Daniel Labbé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil

QUE le règlement suivant, portant le numéro 06-2013 soit et est adopté et qu’il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir:

ARTICLE 1

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

La section 4 du chapitre IV se lit désormais comme suit :

CHAPITRE IV DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHIENS

SECTION 4- Les nuisances

4.22 Les faits, circonstances, gestes et actes ci-après énoncés constituent des infractions au présent règlement:

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

- 4.22.1 Le fait, pour un chien, d'aboyer ou de hurler de façon à troubler la paix, la tranquillité et d'être un ennui pour une ou plusieurs personnes;
- 4.22.2 Le fait, pour un chien, de déranger les ordures ménagères;
- 4.22.3 Le fait, pour un chien, de se trouver dans les places publiques avec un gardien incapable de le maîtriser en tout temps;
- 4.22.4 Le fait, pour un gardien, de laisser uriner son chien sur une pelouse ou sur un arrangement floral d'une place publique ou d'une propriété privée autre que la sienne;
- 4.22.5 Le fait pour un chien de mordre ou de tenter de mordre une personne ou un autre animal;
- 4.22.6 La garde des chiens de certaines races ou ayant certains comportements constitue une nuisance et est prohibée :
 - 4.22.6.1 Tout chien méchant, dangereux ou ayant la rage;
 - 4.22.6.2 Tout chien qui attaque ou qui est entraîné à attaquer sur commande ou par un signal, un être humain ou un animal;
 - 4.22.6.3 Tout chien de race bull-terrier, Staffordshire bull-terrier, american bull-terrier ou american staffordshire terrier;
 - 4.22.6.4 Tout chien hybride issu d'un chien d'une des races mentionnées au précédent alinéa;
- 4.22.7 Les chiens déjà enregistrés appartenant à l'une des races spécifiquement mentionnées et qui ont déjà attaqué et/ou causé une blessure à une personne ou à un animal domestique, par morsure et sans provocation, ne peuvent être gardés sur le territoire de la municipalité. Cette mesure est d'application immédiate;
- 4.22.8 Les chiens déjà enregistrés appartenant à l'une des races spécifiquement mentionnées et qui n'ont jamais manifesté de comportement agressif pourront être gardés par leur gardien actuel; celui-ci ne peut en transférer la garde à un nouveau gardien résidant dans la municipalité.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Une demande de dispense de lecture a été demandée puisqu'une copie du projet de règlement a été remise au moins deux (2) jours avant l'adoption dudit règlement à tous les membres du conseil.

13-07-130

18. Pavage 132 – Pavage de correction d'une partie du rang du Bois-de-Maska

CONSIDÉRANT que Pavage 132 a effectué le pavage de correction sur une partie du rang du Bois-de-Maska;

CONSIDÉRANT que la facture s'élève au montant de 22 132,85 \$ plus les taxes applicables (24 340,60 \$ net);

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Asphalte » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-07-131

19. Invitation pour le pavage d'une partie du rang de la Grande-Terre

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal veut faire paver une partie du rang de la Grande-Terre;

CONSIDÉRANT qu'une invitation de demande de soumission doit être envoyée auprès d'au moins deux (2) entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que la description des travaux a été déterminée avec monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, effectue l'invitation auprès d'au moins deux (2) entrepreneurs.

13-07-132

20. Comité des loisirs – Demande de commandite pour le tournoi de soccer

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac organise cet été la 8^e édition du tournoi de soccer intermunicipal, du 16 au 18 août 2013, en tant qu'hôte de l'événement;

CONSIDÉRANT que cet événement aura lieu sur le territoire de notre municipalité et qu'un cadeau souvenir est habituellement remis aux participants;

CONSIDÉRANT qu'une contribution de 1 000 \$ est demandé pour l'achat de serviettes, en tant que cadeau souvenir, et que le logo de la municipalité se retrouvera sur chaque serviette distribuée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'EFFECTUER un don de 1 000 \$ au nom du Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

13-07-133

21. Festival des Gros Casques de Yamaska – Autorisation pour circuler dans les rues de notre municipalité

CONSIDÉRANT que les organisateurs du Festival des Gros Casques de Yamaska préparent une randonnée de V.T.T. en date du 24 août 2013;

CONSIDÉRANT qu'ils demandent l'autorisation de circuler sur le territoire de notre municipalité par le rang Saint-Jean-Baptiste, rue Lacharité, rue Notre-Dame ou Lachapelle, rang de la Grande-Terre, rang de l'Île-Saint-Jean et rang du Bois-de-Maska;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le droit de passage en V.T.T. sur nos rues ou rangs ci-haut mentionnés en date du 24 août 2013.

13-07-134

22. Les Entreprises Pierreville Ltée – Demande d'autorisation d'extraction de sable à la CPTAQ

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation est présentée à la Commission du territoire agricole du Québec par Les Entreprises Ltée;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, à compléter la demande telle que requise en conformité avec la présente recommandation et à la faire parvenir pour étude et approbation à la CPTAQ.

23. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

24. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

25. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur le conseiller, Jean Duhaime, fait rapport de son comité respectif, soit l'Office municipal d'habitation.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

13-07-134

26. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 08 JUILLET 2013

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
3938	Accommodeur St-François (Essence camion - Juin)	401.24
3939	Alarme 2200 (Surveillance garage municipal 1 an)	166.71
3940	Allard Lisette (Commission 5% du 01 janv. au 30 juin 2013)	365.75
3941	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	156.37
3942	Bélangier,Sauvé avocat (Déboursés de fin 2012)	24.08
3943	Buroplus (Fournitures de bureau)	305.63
3944	Réal Cartier chauffage & ventilation inc. (Divers)	710.47
3945	Chagnon Jacques (CCU 3 juillet 2013 - 2 dossiers)	60.00
3946	Cournoyer communication marketing (Publicité ponton)	442.65
3947	Critchley Georgette (Dép. juin et CCU 3 juil. - 2 dossiers)	60.00
3948	Éditions Juridiques FD (Mise à jour - Code civil)	102.90
3949	Entreprises Alain Bélangier enr. (1 ^{ère} coupe - fauchage)	1 322.21
3950	Équipement Raydan (Location équipements et entretien)	160.85
3951	Fédération Québécoise des municipalités (Frais transports)	204.75
3952	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - juin)	40.00
3953	GDG Environnement (Insectes piqueurs 3/4 vers.)	54 890.73
3954	Gestion C.C.Svekolkin (Lavage vitres ext. au 400 N-D)	110.00
3955	Gouin Guy (CCU 3 juillet 2013 - 2 dossiers)	60.00
3956	Groupe Thomas Marine inc. (Avirons et gaffe-Ponton)	74.47
3957	Industrielle Alliance assurance collective (Ass. Coll. - Juin)	1 944.55
3958	John Meunier inc. (Produits pour analyse à l'usine)	103.23
3959	Laboratoire d'environnement SM (Analyses eaux - Juin)	92.44
3960	Martech inc. (Panneaux signalisation)	1 573.55
3961	Morvan Jacques (CCU 3 juillet 2013 - 2 dossiers)	60.00
3962	Niquet Marcel (CCU 3 juillet 2013 - 2 dossiers)	60.00
3963-3964	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	1 269.86
3965	Pavage 132 / 9254-8965Qc (Pavage bibliothèque)	1 724.63
3966	Péloquin Peggy (CCU 3 juillet 2013 - 2 dossiers)	60.00
3967	Petite Caisse (Frais poste, eau, fournitures)	239.72
3968	Plante Yves (CCU 3 juillet 2013 - 2 dossiers)	60.00
3969	Régie Incendie Pierreville-St-François-du-Lac (visites 2013)	1 974.76
3970	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau 4 avril au 04 mai 2013)	10 781.10
3971	Spectralité / Signoplus (Extrusions de nom de rue)	4 271.00
3972	Vacuum Drummond inc. (Service - Stations et usine)	1 561.22
3973	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	560.00
3974	Piché Paul (Allocation cellulaire - Juillet 2013)	25.00
3975	RGMR du Bas-St-François (Quote-part - Juillet)	12 332.17
3976	Guévremont Laurent (Entretien pelouse -1er vers. été 2013)	1 500.00
3977	Maison des jeunes (Subvention 3e versement)	1 250.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

3978	Sayer Richard (Entretien ménager - Juin)	314.00
3979	Centretien Nicolet et Régions (Travailleur de rue)	3 734.64
	TOTAL DES CHÈQUES	
	COMPTES DÉJÀ PAYÉS	
CH.	FOURNISSEURS	MONTANT
3921	GOJIT (Transport de retour pour photocopieur Richo)	181.37
3922	Conseil de Bande d'Odanak (Commandite Pow Wow 2013)	200.00
3923	Marquage et Traçage du Québec (Marquage routier)	7 816.77
3924	Critchley Georgette (Déplacement juin 2013)	73.84
3925	Réal Cartier chauffage & ventilation inc. (400 N-D)	15 665.59
3926	Télérecharge (Recharge compteur postal)	919.80
3927	MRC de Nicolet-Yamaska (Remb. frais vente pour taxe)	35.00
3928	Emondage Crevier (Abattage d'arbres)	3000.00
3929	Service E.R.extermination (Traitement contre les araignées)	1 075.02
3930	Fafard et Frères Ltée (Terre à jardins)	42.15
3931	L'annonceur (Publicité - Ponton et Fête Nationale)	473.70
3932	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Juin)	71.28
3933	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	292.34
3934	Raymond Chabot Grant Thornton (Vérification 2012-2e partie)	3 138.82
3935	Lettrage Odanak (Affiche pour ponton)	55.19
3936	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation Juin 2013)	2 054.32
3937	Hydro-Québec (Électricité édifices - Juin)	5 221.25
	TOTAL DES CHÈQUES	
	DÉBOURSÉS JUIN 2013	
	Salaires Juin 2013	16 544.31
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	

Il est proposé par le conseiller Yves Plante
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 08 JUILLET 2013;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2013 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

27. Période de questions

- Dossier rue du Domaine
- Îlots déstructurés

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

28. Conclusion

13-07-135

29. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h30.

Georgette Critchley
Mairesse

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière